

Introduction à la profession : concept pour l'accompagnement des enseignant-e-s débutant-e-s dans les degrés préscolaire et primaire du canton de Fribourg

Jacqueline Gremaud, Haute Ecole Pédagogique de Fribourg

Résumé

La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport du canton de Fribourg a établi un dispositif légal d'accompagnement des enseignants novices. La structure mise en place par la HEP-FR offre diverses sessions sous forme de module et d'analyse de pratique, le choix étant laissé à la discrétion des nouveaux enseignants. La structure étant relativement récente, il est prévu qu'après deux ans de fonctionnement, une évaluation sera conduite, afin d'évaluer la qualité du dispositif.

Introduction

Le dispositif d'accompagnement de l'enseignant-e débutant-e a pour base légale un document approuvé et signé le 1er juin 2005 par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport du canton de Fribourg (FR) (DICS). Chaque communauté linguistique du canton dispose de son propre service de l'introduction à la profession, régi par un concept identique tenant compte toutefois des particularités spécifiques au groupe d'enseignants alémaniques ou francophones.

L'ancien système de soutien des jeunes maîtres était rattaché au secteur de l'inspection de la DICS. Le service actuel de l'introduction à la profession relève de la Formation continue de la Haute Ecole Pédagogique fribourgeoise. La distinction du rôle des membres de l'introduction à la profession de celui des inspecteurs renforce la complémentarité des deux partenaires, ce qui contribue à accroître et à mieux cibler leur action respective auprès des enseignants débutants. Les membres de l'introduction accompagnent les enseignants dits «novices», personnes compétentes et formées, dans une perspective de formation continue alors que l'inspection s'inscrit en priorité dans une logique de gestion du personnel.

Le dispositif de formation

La structure de l'introduction à la profession repose sur trois axes:

- la direction composée du responsable de la Formation continue et des autorités de la HEP-FR ;
- l'ingénierie attribuée à la responsable de l'introduction à la profession. Celle-ci assure l'organisation, la mise en place et l'évaluation du dispositif ainsi que la coordination entre les différents partenaires impliqués dans l'insertion professionnelle des enseignants;
- l'animation assurée par les formateurs praticiens, enseignants primaires expérimentés formés à la HEP, titulaires d'une classe primaire à 50% au moins et travaillant à 20% dans le service de l'introduction à la profession.

La majorité des enseignants bénéficiaires de ce programme de formation ont été formés dans une Haute Ecole Pédagogique (HEP de Fribourg ou d'un autre canton). Ils sont engagés pour un poste fixe ou pour un long remplacement. Si ces enseignants doivent effectuer 40 heures obligatoires dans le cadre de l'introduction à la profession durant leur première année, ils ont toutefois une grande liberté quant au choix des modules de formation ou quant au type d'analyse de pratique qui se déroulera dans leur école.

L'introduction à la profession offre également 20 heures de formation aux enseignants reprenant l'enseignement après 5 ans d'arrêt. Pour les enseignants ayant déjà enseigné, mais qui viennent d'un autre canton, ainsi que les enseignants qui sont réengagés après moins de 5 ans d'arrêt, le programme de formation est entièrement facultatif.

L'offre de formation est constituée de différents éléments.

- **La séance d'ouverture**
Elle a pour but une première prise de contact avec les inspecteurs. Elle est organisée juste avant le début de l'année scolaire. A cette occasion, le chef de service de la DICS souhaite la bienvenue aux professionnels nouvellement engagés et leur exprime clairement ses attentes. Ce moment marque l'entrée officielle des enseignants dans leur nouvelle communauté professionnelle.
- **Le module de représentation du métier**
Après deux mois de pratique, cette journée de réflexion permet d'analyser les premières représentations du métier confrontées à la réalité, d'échanger entre pairs les premières expériences professionnelles et de prendre conscience du nouveau statut professionnel.

- **Les analyses de pratique**

Par petits groupes, les enseignants se rencontrent cinq fois durant l'année scolaire, afin d'analyser une situation extraite de leur pratique quotidienne. Les enseignants bénéficient d'un crédit de remplacement leur permettant de participer à ces après-midi. Un formateur praticien accompagne la réflexion conduite au sein de chaque groupe composé de quatre ou cinq titulaires de degrés de classe identiques. Les participants choisissent librement leur petit groupe de travail. A tour de rôle, chaque professionnel invite ses collègues dans son établissement scolaire. Les analyses de pratique se déroulent selon trois formules qui relèvent entièrement du choix de l'enseignant « *hôte* ».

1. **L'observation directe en classe** : l'enseignant « *hôte* » propose au groupe d'observer un point particulier pendant une séquence d'apprentissage en classe. Au terme de cette observation, les enseignants et le formateur praticien écoutent le titulaire de la classe, échangent leurs observations, analysent et élaborent des perspectives d'action fondées sur les observations réalisées précédemment. Ces dernières feront l'objet d'une réévaluation lors de la prochaine rencontre.
2. **L'observation à partir de séquences vidéos** : le groupe procède de la même façon. Cependant, l'observation porte sur une séquence filmée par l'enseignant « *hôte* ». L'analyse a lieu dans une salle du bâtiment scolaire. Après la classe, l'enseignant invite ses collègues à découvrir son espace de travail, la manière dont il l'a aménagé et organisé.
3. **L'observation indirecte sur la base d'une situation relatée** : la semaine précédant l'analyse de pratique, l'enseignant « *hôte* » décrit une situation issue de sa pratique qui l'interpelle particulièrement. Il transmet sa description et ses éventuelles questions au groupe par courriel. Il accueille ses pairs durant un après-midi dans son établissement scolaire pour conduire une réflexion partagée et envisager des éléments de réponse à la situation problème présentée.

A tour de rôle, chaque membre du groupe soumet une problématique à ses collègues une fois durant l'année scolaire. Les échanges s'établissent avec souplesse, en fonction des besoins personnels. D'une fois à l'autre, les enseignants communiquent les démarches entreprises suite à l'analyse de pratique précédente, les résultats obtenus et les prises de décisions qui en ont découlé. Les analyses de pratique ont toujours lieu dans l'établissement scolaire de l'enseignant « *hôte* ». Le droit d'être remplacés encourage les enseignants à s'investir pleinement dans les échanges au sein du groupe et évite une surcharge de travail. Le matin consécutif à l'analyse de pratique, tous les formateurs praticiens se retrouvent avec la responsable de l'introduction à la profession pour échanger et réfléchir sur l'accompagnement conduit le jour précédent.

- **Les modules de formation à choix**

Les modules de formation constituent un complément et un apport théorique à différentes questions et besoins émergeant des analyses de pratique. Ils sont établis à partir de l'évaluation des besoins des enseignants faite au début de l'année, de leurs demandes particulières des observations réalisées par les formateurs praticiens durant les analyses de pratique. En fonction de leurs besoins et intérêts, les enseignants participent au moins à trois modules organisés le mercredi après-midi.

- **Le bilan de compétences**

La première année de pratique aboutit à un bilan personnel de compétences fondé sur les expériences professionnelles vécues et débouchant vers des perspectives apparentées au portfolio à poursuivre lors des années ultérieures.

- **L'espace de communication internet: «Clubprof»**

Le canton de Fribourg utilise « *Educanet2* » pour transmettre toutes les informations et documents officiels à son corps enseignant. Chaque enseignant titulaire possède un compte « *fr* » à l'adresse « <http://www.educanet2.ch/> » lui permettant d'accéder à toutes les ressources officielles. Les remplaçants ou les enseignants qui n'ont pas encore de contrat fixe n'ont pas d'adresse « *fr.educanet2.ch* ». Ils ne peuvent donc pas exploiter de manière autonome cet espace collaboratif mis à disposition par le service de l'enseignement primaire. Pour se procurer les documents officiels, ils sollicitent l'aide d'un collègue titulaire de classe inscrit dans le répertoire « *fr.educanet2.ch* ». C'est avant tout pour cette raison que le service de l'introduction à la profession a mis en place son propre espace de communication : « *Clubprof* » sur « *Educanet2* », sur lequel il a inscrit tous les enseignants débutants.

« *Clubprof* » propose différentes rubriques.

- La messagerie : ce moyen facilite les contacts entre les enseignants débutants, dont les coordonnées sont toutes accessibles dans le carnet d'adresses;
- Le classeur: ce répertoire regroupe tous les documents importants et essentiels à la conduite de la classe (officiels et autres) ;
- Les communications : l'espace facilite la communication d'informations spécifiques (modules de formation, manifestations et événements officiels organisés par la DICS);
- Annonces des enseignants : l'espace est prévu pour mettre à disposition d'autrui ses ressources personnelles (disponibilité pour remplacement) ou matérielles (supports pour activités sportives, échanges de moyens didactiques, etc.).

- **Le forum organisé sur « Clubprof »**
Au milieu de l'année scolaire, les enseignants débutants ont l'occasion d'échanger leurs soucis et leurs problèmes, d'apporter des conseils ou des suggestions, d'échanger des outils ou des documents dans le forum organisé sur « Clubprof » quel que soit le degré de leur classe. Ces réseaux entre enseignants se veulent interactifs et riches en partage de savoirs, d'expériences et de compétences.
- **Formation continue durant les cours d'été**
Dans la palette des cours d'été, organisés pour le corps enseignant fribourgeois en juillet, les enseignants débutants trouvent un module spécialement conçu pour eux par le service de l'introduction à la profession, afin de leur permettre de planifier et de préparer leur rentrée scolaire. Les participants ont l'occasion de se doter d'une check-list recensant tous les éléments essentiels à mettre en place dans la phase de prise de fonction.

Conclusion

Pour garantir et maintenir une action formatrice de qualité, une évaluation conduite par des experts externes à la HEP sera effectuée après deux ans de fonctionnement, à partir de la mise en place effective du concept. D'emblée, nous remarquons que si l'insertion professionnelle des enseignants primaire et préscolaire reste une phase très délicate et complexe dans la trajectoire de tous praticiens débutants, les ressources mises à disposition des jeunes enseignants constituent un soutien essentiel et sécurisant dans la conduite de leur classe. En effet, la fréquence et la proximité des relations établies entre les membres du service et les professionnels facilitent la communication et la recherche rapide de solutions face aux problèmes quotidiens. Les échanges fructueux aboutissent durant la deuxième année d'enseignement à la création de groupes autonomes de réflexion et de partage de ressources.

Ainsi, le service de l'introduction joue pleinement son rôle : donner aux nouveaux professionnels des outils et des opportunités pour échanger, repenser leur pratique et réinvestir les apports de la formation initiale. Tout le descriptif du dispositif de formation et l'adresse courriel de la personne de contact se trouvent sur le site de la HEP FR www.hepfr.ch (Formation continue / Introduction à la profession).